

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

NATURA 2000

Le conseil municipal ne formule pas de remarques particulières concernant le projet de modification du site Natura 2000 qui porte la superficie concernée à 283.15 hectares (+ 17.87 hectares) avec une modification sensible vers la Forge des Joncs.

PASSERELLE DU MOULIN BONIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de réhabilitation de la passerelle pourrait aboutir. Suite aux contacts qu'il a pris auprès des services de l'Etat, des Fonds Européens et du Conseil Départemental, des subventions pourraient être débloquées si le côté historique, touristique, environnemental était développé.

Le conseil municipal accepte donc de demander ces diverses aides avant d'engager des travaux.

TRAVAUX 2016

Des devis vont être demandés pour divers travaux de voirie et bâtiments.

Un permis de démolir devra être déposé pour l'immeuble rue des Orfèvres.

COMPOSTAGE

Le conseil municipal accepte d'inscrire les agents du service technique à la formation compostage organisée par le Sirom avec la participation de l'ADATER.

INDEMNITES DES ELUS

Une récente circulaire préfectorale fait savoir que les maires des communes de moins de 1 000 habitants sont automatiquement indemnisés au taux maximum sans délibération du conseil municipal à compter du 1^{er} Janvier 2016. Notre commune est concernée, l'indemnité du maire ayant été fixée à 14%.

Le conseil municipal décide d'accorder aux adjoints l'indemnité au taux maximal de 6.60 % à compter du 1^{er} Janvier 2016.

REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le SDE a récemment informé les communes de cette nouvelle redevance perçue par les communes lorsque des travaux sur les canalisations de gaz ou les réseaux d'électricité ont occupé provisoirement son domaine public routier l'année précédente.

Le conseil municipal accepte d'instaurer cette nouvelle redevance. Le SDE la collectera et la reversera s'il y a lieu à la commune.

REGIES

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années. Le conseil municipal décide donc de revoir les tarifs camping et cimetière.

PERSONNEL COMMUNAL

Personnel saisonnier

Mme Lacour n'assurera plus la gestion du camping et du gîte communal.

Service Technique

Le planning et les horaires de travail des agents du service technique vont être revus en accord avec eux.

SALLE POLYVALENTE

Plusieurs remarques ont été faites relatives au nettoyage des bâtiments, équipements et vaisselle ainsi qu'aux états des lieux.

Les associations doivent rendre la salle propre au même titre qu'un particulier.

Les consignes vont être rappelées à toutes les associations et à chaque personne occupant la salle lors de l'état des lieux d'entrée.

CONVENTION AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES SCOLAIRES

La candidature de Madame Foucaud n'a pas été retenue.

BULLETIN MUNICIPAL

La parution est prévue pour le 26 janvier. Il sera distribué à chaque foyer.

Les personnes qui ne l'auraient pas eu dans leur boîte aux lettres (résidents secondaires par exemple) peuvent se procurer un exemplaire en mairie.